



Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le 20 mai 2025 à 19 h 00, au centre Primevère, situé au 2391, rue Principale, Sainte-Élisabeth.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée ouverte à 19 h 00.

Les membres du conseil présents sont : Madame Diane Lavallée, messieurs, Benoit Desrochers, Serge Perreault, Pierre Coutu et Pierre Savignac.

Monsieur François-Henri Lafarge est absent.

Madame Marie-France Brisson, directrice générale par intérim, est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Les citoyens sont les bienvenus à poser leurs questions, selon les méthodes établies par règlement. Les commentaires, questions et interventions du public sont permis uniquement lors des périodes de questions, après avoir obtenu le droit de parole par le président d'assemblée.

Afin d'assurer le fonctionnement de la municipalité et du Conseil municipal, le règlement de régie interne sera appliqué. Quiconque prend la parole, sans avoir obtenu l'autorisation du président d'assemblée, est passible d'une amende de 100 \$, après avoir reçu un seul et unique avertissement. Quelqu'un qui récidive peut également être invité à quitter la salle.

En résumé, il est possible de prendre la parole en étant au micro uniquement, après avoir eu le droit de parole donné par le président d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-05-328

Il est proposé par M. Serge Perreault et appuyé par M. Pierre Coutu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Le maire demande le vote.

Accepté à l'unanimité

L'ordre du jour se retrouve à la page suivante.



PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR
POUR LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2025

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. CORRESPONDANCE
4. GREFFE

4.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 13 FÉVRIER
- 17 FÉVRIER
- 11 MARS
- 17 MARS

4.2 LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM DÉPOSE ET FAIT LECTURE D'UNE LETTRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)

4.3 MODIFICATION AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ELUS MUNICIPAUX

PÉRIODE DE QUESTIONS

5. TRÉSORERIE

5.1 LISTE DES DÉBOURSÉS D'AVRIL 2025

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 PROLONGATION DU MANDAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

7.1 PIIA : 91 RUE PELLAND

7.2 PIIA: 30 RUE MERCIER

7.3 PIIA: 81 RUE SAINT-THOMAS

7.4 PIIA: 94 RUE CASAUBON

7.5 PIIA: 2223 RUE PRINCIPALE

7.6 PIIA : 2271 RUE LAPORTE

PÉRIODE DE QUESTIONS DÉDIÉE AUX SUJETS PRÉCÉDENTS

8. COMMUNICATION, CULTURE ET LOISIRS

8.1 INFORMATIONS

8.2 EMBAUCHE AU CAMP DE JOUR

8.3 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

8.4 octroi d'un don pour l'école pierre de lestage

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10. Travaux publics

10.1 CONFIRMATION DE LA PROGRAMMATION RÉVISÉE CONCERNANT LE PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2024

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE



3. CORRESPONDANCE

Le résumé de la correspondance concernant les élus est déposé.

4. GREFFE

4.1 Adoption des procès-verbaux Reporté

Les élus ayant pu consulter les documents au préalable, il est proposé par M. Benoit Desrochers et appuyé par M. Pierre Coutu d'adopter les procès-verbaux de la reprise de la séance du 20 janvier soit le 13 février 2025, séance ordinaire du 17 février 2025, 11 mars 2025 séance extraordinaire et celui du 17 mars 2025.

*Le maire demande le vote.
Adopté à majorité.*

4.2 La directrice générale par intérim dépose et fait lecture d'une lettre du ministère des affaires municipales et de l'habitation (mamh).

4.3 Adoption du règlement 497-2025 no modifiant le règlement no 497-2024-1.

2025-05-329

- CONSIDERANT QUE** l'avis de motion est dûment donné ce 13 février 2025 ;
- CONSIDÉRANT QU'** une première adoption a eu lieu le 13 février 2025 ;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet de modification audit règlement est donné séance tenante et sera adopté à une séance ultérieure et régulière du conseil municipal ;

Il est proposé par M. Benoit Desrochers et appuyé par M. Pierre Coutu d'adopter de donner avis de motion pour modifier le règlement 497-2019-1 visant une modification au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et portant sur l'article 7, soit les modalités de sanctions.

*Le maire demande le vote
Adopté à la majorité.*

Contre : Mme Diane Lavallée et M. Pierre Savignac.

Période de questions sur les sujets précédents.

5. TRÉSORERIE

5.1 Dépôt de la liste des déboursés

La directrice générale par intérim, dépose le journal des déboursés aux élus.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 Prolongation du mandat de la Directrice générale par intérim

- CONSIDERANT QUE** l'absence du directeur général est prolongée ;
- CONSIDÉRANT QUE** les attentes à la satisfaction de la directrice générale par intérim ;

Il est proposé par M. Serge Perreault et appuyé par M. Pierre Coutu de prolonger le mandat le mandat au poste de directrice générale par intérim auprès de Mme Brisson et tel que l'offre dûment déposée auprès du conseil.

*Le maire demande le vote.
Adopté à majorité
Contre : M. Pierre Savignac et Mme Diane Lavallée.*

2025-05-330



2025-05-331

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

7.1 PIIA : 91 rue Pelland – lotissement approbation plan cadastre et Plan d'aménagement – Nouvelle version 4.2

- Lotissement approbation plan cadastre

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 17 juin 2024 il était prévu d'obtenir une demande de lotissement et que le plan d'implantation requis no. H-13702 a été dûment déposé par CRGH arpenteurs géomètres le 19 février 2025

CONSIDÉRANT QUE la demande d'approbation du plan d'opération cadastrale de remplacement pour la création des lots 6 674 333 à 6 674 334 (minute 13801) a été reçue le 24 février 2025.

Il est ENTENDU QUE la présente demande de lotissement a été présentée à titre d'information au comité consultatif d'urbanisme puisqu'il fait partie intégrante du projet qui lui, doit lui être soumis.

- Plan d'aménagement – Nouvelle version 4.2

CONSIDÉRANT QUE les bacs ont été repositionnés à l'endroit souhaité pour faciliter l'accès aux quatre (4) conteneurs à déchets surtout en période hivernale.

CONSIDÉRANT QUE cette relocalisation a été possible en réduisant la largeur des cases de stationnement extérieur à 2,5 mètres au lieu de 3 mètres.

Et, CONSIDÉRANT QUE le changement de dimension de ces cases de stationnement extérieur rendrait l'accessibilité à certains véhicules (SUV ou camion) plus difficile

Il est proposé par M. Benoit Desrochers et appuyé par M. Serge Perreault d'accepter le plan V4.2 en proposant de conserver les cases de stationnement extérieur le long des bâtiments à 2,5 mètres, et à 3 mètres, les cases en bordure de la rue Pelland ainsi que les deux cases à gauche de l'entrée du sous-sol situé près des conteneurs à déchets. Le tout pour un total de 14 cases de 3 mètres à l'extérieur en plus des 20 cases de stationnement intérieur souterrain.

Le maire demande le vote.

Adopté à majorité.

Contre : Mme Diane Lavallée et M. Pierre Savignac.



2025-05-332

7.2 PIIA : 30, rue Mercier – Démolition et reconstruction (terrasse)

- CONSIDÉRANT QU'** une demande de permis a été déposée ;
- CONSIDÉRANT QUE** la réglementation est respectée ;
- CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que proposé pour le terrain situé au 30 rue Mercier ;

Il est proposé par M. Pierre Coutu et appuyé par M. Serge Perreault d'accepter la demande de PIIA pour le lot cité plus haut.

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.*

7.3 PIIA : 81, rue Saint-Thomas- Réfection de toiture et rénovations diverses

2025-05-333

- CONSIDÉRANT QU'** une demande de permis a été déposée ;
- CONSIDÉRANT QUE** la réglementation est respectée ;
- CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que proposé pour le terrain situé au 81 rue Thomas ;

Il est proposé par M. Benoit Desrochers et appuyé par M. Pierre Coutu d'accepter la demande de PIIA pour le lot cité plus haut.

*Le maire demande le vote.
Accepté à l'unanimité.*

7.4 PIIA : 94, rue Casaubon – installation septique

2025-05-334

- CONSIDÉRANT QU'** une demande de permis a été déposée ;
- CONSIDÉRANT QUE** la réglementation est respectée ;
- CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que proposé pour le terrain situé au 94 rue Casaubon ;

Il est proposé par M. Serge Perreault et appuyé par M. Benoit Desrochers d'accepter la demande de PIIA pour le lot cité plus haut.

*Le maire demande le vote.
Accepté à l'unanimité.*



2025-05-335

7.5 PIIA : 2223, rue Principale- Réfection et rénovation de la galerie arrière

Sophie Charbonneau s'est retirée pour éviter d'être en apparence de conflit d'intérêts.

- CONSIDÉRANT QU'** une demande de permis a été déposée ;
- CONSIDÉRANT QUE** la réglementation est respectée ;
- CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que proposé pour le terrain situé au 94 rue Casaubon ;

Il est proposé par M. Pierre Coutu et appuyé par M. Serge Perreault d'accepter la demande de PIIA pour le lot cité plus haut.

*Le maire demande le vote.
Accepté à l'unanimité*

7.6 PIIA : 2271, rue Laporte- Nouvelle rampe adaptée

2025-05-336

- CONSIDÉRANT QU'** une demande de permis a été déposée ;
- CONSIDÉRANT QUE** la réglementation est respectée ;
- CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que proposé pour le terrain situé au 2271 rue Laporte, qui inclut 2 arbres à abattre permettant ainsi la conformité de la pente requise de l'installation.

Il est proposé par M. Benoit Desrochers et appuyé par M. Serge Perreault d'accepter la demande de PIIA pour le lot cité plus haut.

*Le maire demande le vote.
Accepté à l'unanimité.*

PÉRIODES DE QUESTIONS SUR LES SUJETS PRÉCÉDENTS.

8. COMMUNICATION, CULTURE ET LOISIRS

8.1 Informations

La municipalité informe les citoyens que les **ventes de garage** seront autorisées aux dates suivantes :

 **24 et 25 mai**

 **31 mai et 1er juin**

 **7 et 8 juin**

 **14 et 15 juin 2025**

Il n'est **pas obligatoire de participer à toutes les journées** – vous êtes libres de choisir celles qui vous conviennent.

Distribution de compost – 24 mai 2025

À noter également : une **distribution de compost gratuit** aura lieu le **samedi 24 mai** au **parc Primevère**.

N'oubliez pas d'apporter vos sacs réutilisables et/ou vos boîtes pour le transport !



2025-05-337

8.2 EMBAUCHE AU CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QU' un comité de sélection a été formé, le processus de recrutement et de sélection a été complété ;

CONSIDÉRANT QUE madame Kealyann Lamarche a confirmé son retour pour cette année.

Il est proposé par M. Benoit Desrochers et appuyé par M. Serge Perreault de procéder à l'embauche à titre d'animateur saisonnier, temps plein à Kealyann Lamarche.

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.*

8.3 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

2025-05-338

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence depuis 2003 ;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets de Lanaudière dans le cadre de *La démarche lanaudoise visant l'amélioration des conditions de vie*, soutient le projet Diversité Lanaudière porté par Le Néo, qui vise à soutenir les municipalités lanaudoises dans l'intégration et le développement de pratiques inclusives entourant la diversité sexuelle et de genre ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'appuyer les efforts de l'organisme Le Néo, seul organisme lanaudois à offrir des services aux communautés LGBTQ+ dans la région ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts pour l'inclusion des personnes LGBT, une hausse fulgurante de la haine envers les communautés LGBTQ+ est constatée dans la société

Il est résolu de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.



Il est proposé par M. Serge Perreault et appuyé par M. Pierre Coutu de faire la levée du drapeau le 17 mai. Pour démontrer notre soutien envers la communauté LGBTQ+.

Veillez prendre note que le drapeau a été installé à l'hôtel de ville le vendredi 16 mai 2025, puisque le 17 mai était un samedi.

Le maire demande le vote.

Accepté à l'unanimité.

8.4 Octrois d'un don pour l'école Pierre de l'estage

2025-05-339

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage d'une façon globale dans la persévérance scolaire auprès de la population ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs Bayollais(es) seront finissant(e)s à l'École secondaire Pierre-De-Lestage en juin 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux souhaitent faire preuve de discrimination positive envers l'école secondaire Pierre-de-Lestage à titre d'école secondaire publique desservant notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE si aucun Bayollais (es) n'est finissant(e)s à l'École secondaire Pierre-De-Lestage en juin 2025, il y aura des Bayollais (es) finissant dans d'autres institutions ;

Il est proposé par M. Benoit Desroche et appuyer par M. Serge Perreault d'octroyer une aide financière de 200 \$ pour la cérémonie de fin d'année jumelée à une ou des bourses de 100 \$ pour chaque finissant de notre territoire qui aurait une mention (méritas ou reconnaissance spécifique) lors de cet événement.

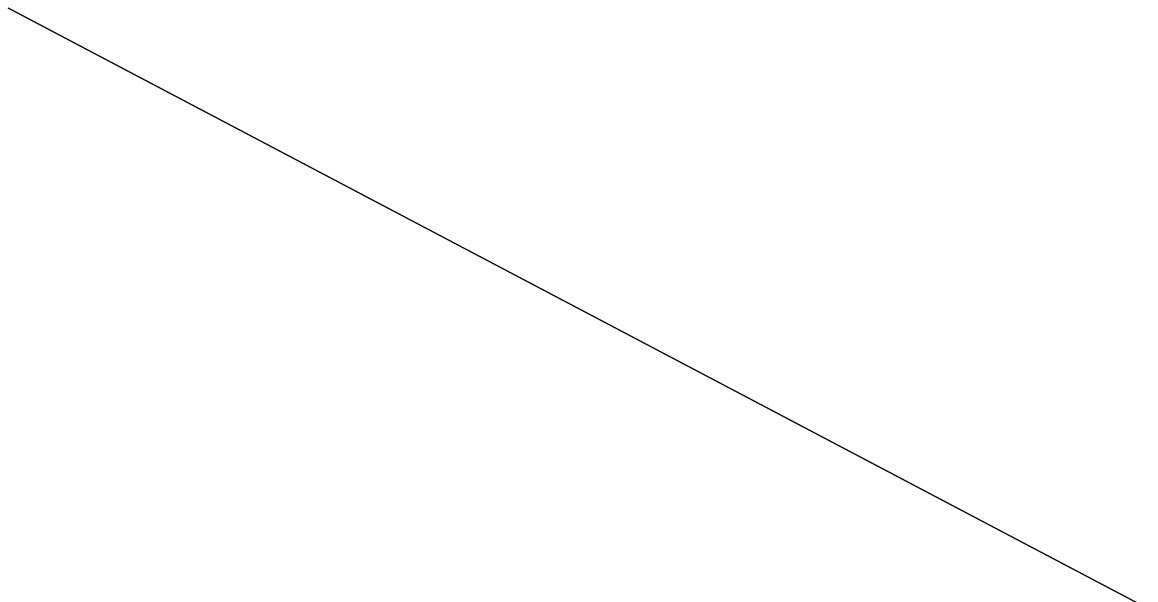
En cas d'absence de finissant à l'école Pierre-de-Lestage en juin 2025, ce montant de 200 \$ sera converti en deux bourses de 100 \$ chacune qui seront distribuées par un tirage au sort parmi les finissants Bayollais du secondaire ou d'un diplôme d'études professionnel. La population est invitée à inscrire ces étudiants dès maintenant auprès de la municipalité et avant le 24 juin 2025.

Cette dépense affectera le poste budgétaire 02 70 100 901.

Le maire demande le vote.

Adopté à l'unanimité.

9. Hygiène du milieu





10. Travaux publics

10.1 Confirmation de révision du programme de la TECQ

2025-05-340

CONSIDÉRANT QUE

La programmation pour la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ) 2019-2024 dûment approuvée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en date du 24 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE

Les travaux de réédition de compte effectués et à être déposés auprès des instances ministérielles impliquées ;

Il est proposé par M. Benoit Desrochers et appuyé par M. Pierre Coutu D'adopter les travaux de réédition de compte effectués et de dûment les déposer, ainsi que de confirmer la programmation réelle totalisant une somme de 1 611 405,66 \$ versus la programmation initiale desdits projets réalisés pour une somme de 1 577 377 \$.

*Le maire demande le vote.
Résultat du vote.*

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les conseillers font les rapports de leurs interventions municipales.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions du public sont accueillies.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare l'assemblée close à 21 h 45.
Il y avait 50 des personnes présentes.

Louis Bérard, maire

Marie-France Brisson, directrice
générale par intérim

Je, Louis Bérard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à l'engagement par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Louis Bérard, maire